



**Direction de l'environnement
et des situations d'urgence**

Montrouge, le 25 janvier 2021

N/Réf. : DVS-DEU-CCE-166072-2020

Note à l'attention

des membres du groupe de travail « Implication des acteurs locaux dans la gestion post-accidentelle » du CODIRPA

Objet : Missions confiées à ce groupe de travail

1. Eléments de contexte

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a été chargée par le Premier ministre de piloter les travaux du Comité Directeur Pour la Gestion Post-Accidentelle (CODIRPA). Ce comité pluraliste a pour mandat de proposer des éléments de doctrine au Gouvernement en matière de gestion post-accidentelle suite à un accident nucléaire.

Le mandat du Premier ministre en date du 18 juin 2020 met notamment l'accent sur le renforcement « [de] l'information et [de] la sensibilisation de la population et des élus » en amont d'une éventuelle situation de crise. Il demande également au CODIRPA « d'identifier les dispositions organisationnelles et matérielles à mettre en œuvre pour favoriser la résilience au niveau territorial et le développement d'une culture de la radioprotection au sein des populations locales. »

En réponse à ce mandat, la réunion plénière du CODIRPA du 18 novembre 2020 a validé la création d'un groupe de travail pluraliste visant à proposer des dispositions de nature à renforcer l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique.

2. Objectifs du groupe de travail « implication des acteurs locaux »

L'objectif principal du GT « Implication des acteurs locaux », tel que validé en plénier, est de proposer, en amont de la crise, des mécanismes à mettre en œuvre pour une meilleure intégration des acteurs locaux dans la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire mais aussi d'identifier des relais locaux qui, dès aujourd'hui, peuvent initier des actions de préparation des acteurs de leur territoire à la gestion post-accidentelle.

Le GT devra s'interroger sur les initiatives à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire pour atteindre cet objectif :

- Identifier les acteurs du territoire à impliquer dans la préparation à la gestion post-accidentelle ;
- Identifier les actions que ces acteurs locaux pourraient prendre en charge en situation post-accidentelle ;
- Initier les actions territoriales de préparation ;
- Identifier et mobiliser les ressources sur lesquelles s'appuyer pour initier des actions territoriales de préparation (ressources humaines, matérielles et financières, à la fois territoriales et nationales) ;
- Accompagner les actions territoriales de préparation ;
- Définir les contours du rôle possible des CLI (réfèrent post-accident) pour accompagner et pérenniser les actions territoriales.

Dans ses travaux, une attention toute particulière sera accordée à la mise œuvre d'une approche multirisque, avec notamment un partage d'expériences avec d'autres domaines (risques naturels, ICPE...) où la question d'associer les acteurs locaux pour développer la culture du risque est également prégnante. Le partage d'expérience avec d'autres situations de gestion post-accidentelle nucléaire (Accidents de Tchernobyl et de Fukushima) ou non nucléaire (Lubrizol) devra également faire l'objet d'une attention particulière.

3. Organisation des travaux

Le GT est co-piloté par le CEPN et par l'ANCCLI, l'ASN en assurant le secrétariat.

Le GT assurera une coordination nationale pour accompagner et favoriser les échanges et les actions territoriales et partager les expériences et les bonnes pratiques.

Le GT accompagnera ou identifiera des actions territoriales relatives à la préparation à la gestion post-accidentelle.

Le GT veillera à la bonne articulation de ses travaux avec ceux des autres GT et plus particulièrement la complémentarité avec le GT « Culture de la sécurité et de la radioprotection ».

Le GT proposera au CODIRPA plénier, au fil de ses travaux, les moyens financiers, humains et matériels qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

La composition du GT est précisée en annexe.

4. Principaux jalons et livrables

Des rencontres locales seront à organiser afin d'identifier les thèmes de préoccupation des territoires en matière de gestion post accidentelle et les sujets qui mériteront de mettre en place des actions pilotes territoriales de réflexions dédiées à la coordination locale face à une situation post accidentelle : ateliers, panels citoyen, réunion de CLI...

Il est proposé de structurer le travail en deux phases :

- Une première phase d'identification des thématiques, sujets, préoccupations qui font sens dans les territoires et auprès des acteurs locaux dont celui de l'organisation et de la préparation à la mesure citoyenne. Pour mener à bien cette première phase, le GT pourra être amené à organiser des rencontres dans plusieurs territoires aux enjeux distincts (agriculture, industriels, tertiaire, tourisme...). A l'issue de cette phase, seront identifiées des thématiques majeures qui pourront faire l'objet d'actions pilotes spécifiques dédiées pour approfondir les enjeux à traiter. Cette phase donnera lieu à un rapport intermédiaire qui sera proposé au CODIRPA plénier et qui permettra d'identifier les priorités pour la mise en œuvre du programme de travail de la seconde phase.

- Une seconde phase d'expérimentations locales sera engagée. Elle vise à développer territorialement une réflexion et une dynamique d'implication pilotée par les acteurs locaux, en vue d'un renforcement de la coordination locale face à une situation post-accidentelle. Ces actions territoriales viseront à identifier les dispositions organisationnelles et matérielles à mettre en œuvre pour favoriser la résilience au niveau territorial.

A l'issue de cette phase, le GT produira son rapport final à destination du CODIRPA plénier et un plan d'actions pour favoriser, soutenir et mener à bien une préparation territoriale durable de gestion post-accidentelle. Les principaux jalons de ce GT seront les suivants :

Action	date
Validation du mandat du GT en Codirpa plénier	01/2021
Identification des thématiques	02/2021 à 12/2021
Présentation des résultats de la première phase au CODIRPA plénier et identification des priorités pour la mise en œuvre du programme de travail de la seconde phase	12/2021
Lancement et suivi des initiatives territoriales	mi-2021 à fin-2023
Bilan des actions menées et recommandations au plénier	mi-2024

L'ensemble des échanges feront l'objet de comptes rendus. Le projet de rapport fera l'objet d'une présentation en réunion plénière du CODIRPA.

La première réunion du groupe de travail est prévue le 16 février 2021 de 14h30 à 16h30 en visio-conférence.